LÖTWASSER / SOLDERING LIQUID



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme au Règlement (UE) 2015/830

DATE D'ÉMISSION: 19.05.2015 DATE DE RÉVISION: 07.08.2017 REMPLACE LA DATE DE: 19.05.2015

VERSION: 2.0

1. RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Lötwasser / Soldering Liquid

Code du produit 8267 FDS Numéro 944 Synonymes Nr. 1V

Utilisation du produit utilisation publique

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Brasage tendre Utilisations déconseillées Aucun connu

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

STANNOL GmbH &Co KG

Haberstr. 24 42551 Velbert Germany

Tel: +49 (0) 2051/3120-332 E-Mail: sdb@stannol.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+49 (0) 02051/3120-332 (Mo. - Fr. 08:00 - 16:00)

2. **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Dangers pour la santé Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie H314

Toxicité spécifique pour certains organes H335

cibles — Exposition unique, Catégorie 3

Risques Dangereux pour le milieu aquatique — H411 environnementaux Danger chronique, Catégorie 2

Provoque des brûlures de la peau et de

graves lésions des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

Contient

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

chlorure de zinc

H335 Peut irriter les voies respiratoires. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

Conseils de prudence

Général

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

P260 Ne pas respirer les vapeurs, brouillards.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des vêtements de protection, des gants de protection, un équipement de

protection des yeux, un équipement de protection du visage.

Réaction

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir..
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever

immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Rincer la peau à l'eau ou

se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un médecin, un CENTRE ANTIPOISON.

Stockage

P405 Garder sous clef.

Evacuation

P501 Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des

déchets autorisée.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

3. RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom chimique	n° CAS Numéros CE Numéro index RRN	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008	Notes
chlorure de zinc	7646-85-7 231-592-0 030-003-00-2	5 - < 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	(C >= 5) STOT SE 3, H335

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux

Indications générales Oter immédiatement tout vêtement ou chaussure souillés. Vérifier que le

personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les

mesures de protection individuelles appropriées.

Inhalation Mettre la victime à l'air libre. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration

artificielle si nécessaire. Consulter un médecin.

Contact avec la peau Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver immédiatement et

abondamment avec de l'eau. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un

médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Brûlures des

voies digestives et respiratoires supérieures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

5. RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Poudre chimique, CO2, pulvérisateur d'eau ou mousse ordinaire.

Agents d'extinction non appropriés En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car celà dispersera le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux En cas d'incendie, risque de combinaison de gaz irritants, corrosifs et toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie Sortez les conteneurs de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque

personnel.

Instructions de lutte contre l'incendie Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des

dangers associés aux autres substances présentes.

Protection en cas d'incendie Porter des vêtements de protection complets, y compris un casque, un appareil

autonome de respiration à pression positive ou à demande de pression, des

vêtements de protection et un masque facial.

6. RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Equipement de protection Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Procédures d'urgence Tenir à l'écart le personnel superflu. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou

les vêtements. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé

à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée.

Pour les secouristes

Equipement de protection Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Procédures d'urgence Tenir à l'écart le personnel superflu.

6.2. Précautions pour la protection de

l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Informer le personnel de direction ou de supervision compétent de tous les rejets dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage Déversements importants: Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

Endiguer le matériau renversé si cela est possible et placer dans des conteneurs. Couvrir d'une bâche de plastique pour éviter la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversements limités: Éponger avec une matière absorbante (par exemple du tissu). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue

d'une réutilisation.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'expositionprotection individuelle". Pour l'élimination des résidus, se reporter à la section 13 : Considérations relatives à l'élimination" ".

7. **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Veiller à une ventilation adéquate.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités 7.2.

Conditions de stockage

Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Utiliser avec précaution en cas de manipulation/stockage. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la présente FDS).

Brasage tendre. 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

8. RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Méthode de monitoring

Suivre les procédures standard de

surveillance

DNEL: niveau dérivé sans effet

Aucune donnée disponible

PNEC:concentration prévisible sans effet

Aucune donnée disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau

acceptable

Vêtements de protection - sélection du

matériau

Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et

en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial avec des lunettes de sécurité Protection oculaire

Protection de la peau

Protection des mains Porter des gants de protection Epaisseur (mm) Matériau Perméation

Remarques Caoutchouc nitrile 6 (> 480 minutes) > 0,35 EN 374 (NBR) Recommandation de gants: Dermatril® 740 (Kächele-Cama GmbH, fournisseur www.kcl.de) ou produit comparable.

Autres mesures de protection Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations

> atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), un respirateur approuvé doit être porté

Condition Remarques **Appareil** Type de filtre

EN 141, Appareil respiratoire avec Filtre B (gris)

filtre

Protection contre les dangers thermiques

Contrôle de l'exposition de

l'environnement

Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire. Informer le personnel de direction ou de supervision compétent de tous les

rejets dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition du

consommateur

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiqueLiquideApparenceLiquide.CouleurIncolore.

OdeurAucune donnée disponibleSeuil olfactifAucune donnée disponiblepHAucune donnée disponible

pH solution 6 (10%)

Vitesse d'évaporation relative (acétate de

butyle=1)

Aucune donnée disponible

Point de fusionAucune donnée disponiblePoint de congélationAucune donnée disponible

Point d'ébullition 100 °C

Point d'éclair Non applicable.

Température d'auto-inflammation
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible

Masse volumique 1,09 g/cm³

Solubilité Aucune donnée disponible
Log Pow Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique Aucune donnée disponible
Propriétés explosives Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10. RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de

stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter Contact des matières incompatibles.

10.5. Matières incompatibles Agents oxydants. Acides. Ammonia. Chlore.

10.6. Produits de décomposition dangereux On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

11. RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

J			remplis					•
Mélange	NA 4411 -	T	Devite	Walaum	11 44	F}	D	
Nom	Méthode	Туре	Route d'exposition	Valeur	Unité	Espèces	Remarques	

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

mg/kg

(valeur calculée)

Liquid

Lötwasser / Soldering

Toxicité aiguë

Substance

Nom Méthode Type Route Valeur Unité Espèces Remarques d'exposition Chlorure de zinc (7646- LD50 oral 350 mg/kg rat

> 2000

85-7)

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite

ATE

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis

oral

Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis

Toxicité pour la reproductionCompte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles (exposition unique)

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles (exposition répétée)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

 Danger par aspiration
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Voies d'exposition possibles: peau et yeux. Informations sur les effets: voir

section 4.

12. RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

Toxicité aquatique aiguë

Substance / Produit	Niveau trophique	Espèces	Туре	Valeur	Durée	Remarques
chlorure de zinc (7646- 85-7)	crustacé	Daphnia magna	EC50	0,33 mg/l	48 h	

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Lötwasser / Soldering Liquid

Résultats de l'évaluation PBT	Le mélange ne contient aucune substance qui remplit les critères d'une PBT ou
	vPvB substance.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement

de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu

pour ce produit.

13. RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Éviter le rejet à

l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de

l'étiquette même quand le récipient est vide.

Code catalogue européen des déchets (CED)

Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de

déchets.

11 05 04* flux utilisé

15 01 10* emballages contenant des résidus de substances

dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport 14.

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Ν°	ONU	1840
N°	ONU (IMDG)	1840
N°	ONU (IATA)	1840
N°	ONU (ADN)	1840
N°	ONU (RID)	1840

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport CHLORURE DE ZINC EN SOLUTION Désignation officielle de transport (IMDG) CHLORURE DE ZINC EN SOLUTION

Désignation officielle de transport (IATA) Zinc chloride solution

Désignation officielle de transport (ADN) CHLORURE DE ZINC EN SOLUTION Désignation officielle de transport (RID) CHLORURE DE ZINC EN SOLUTION

8

8

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport

(ADR)

Etiquettes de danger (ADR) 8

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport

Etiquettes de danger (IMDG) 8

Code du produit: 8267 LU - fr Date de révision: 07/08/2017 7/11

Classe(s) de danger pour le transport 8

(IATA)

Etiquettes de danger (IATA) 8

ADN

Classe(s) de danger pour le transport

(ADN)

Etiquettes de danger (ADN) 8

RID

Classe(s) de danger pour le transport

(RID)

Etiquettes de danger (RID) 8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III
Groupe d'emballage (IMDG) III
Groupe d'emballage (IATA) III
Groupe d'emballage (ADN) III
Groupe d'emballage (RID) III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement Oui Polluant marin Oui

Autres informations Pas d'informations supplémentaires disponibles.

E1

8

8

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) C1 Quantités limitées (ADR) 51

Instructions d'emballage (ADR) P001, IBC03, LP01, R001

Danger n° (code Kemler) 80
Code de restriction concernant les tunnels E

(ADR)

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) 223 Quantités limitées (IMDG) 5 L

Instructions d'emballage (IMDG) P001, LP01
N° FS (Feu) F-A
N° FS (Déversement) S-B

N° FS (Déversement) S-Catégorie de chargement (IMDG) A

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et

cargo (IATA)

Quantités limitées avion passagers et Y841

cargo (IATA)

Quantité nette max. pour quantité limitée 1L

avion passagers et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion passagers

et cargo (IATA)

 Code du produit: 8267
 LU - fr
 Date de révision: 07/08/2017
 8/1

Quantité nette max. pour avion passagers 5L

et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion cargo

seulement (IATA)

Quantité max. nette avion cargo seulement 60L

(IATA)

Dispositions spéciales (IATA) A3
Code ERG (IATA) 8L

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) C1 Quantités limitées (ADN) 5 L

Transport ferroviaire

Code de classification (RID) C1 Quantités limitées (RID) 5L

Instructions d'emballage (RID) P001, IBC03, LP01, R001

Numéro d'identification du danger (RID) 80

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

856

Non applicable.

15. RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Lötwasser / Soldering Liquid	3(b) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10
Lötwasser / Soldering Liquid	3(c) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classe de danger 4.1

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Autres informations, restrictions et

dispositions légales

Directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail, avec ses modifications. Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, avec ses modifications. Pour plus de détails, reportez-vous aux

sections 3 et 8.

Seveso Information

E2 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique 2

Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

16. RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement

Section 1 - Section 16.

Abréviations et acronymes

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route.

ATE Estimation de la toxicité aiguë.

BCF Facteur de bioconcentration.

CLP Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n°

1272/2008.

DMEL Dose dérivée avec effet minimum.

DNEL Dose dérivée sans effet.

DPD Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses.

DSD Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses.

EC50 Concentration médiane effective.

CIRC Centre international de recherche sur le cancer .

IATA Association internationale du transport aérien.

IMDG Code maritime international des marchandises dangereuses.

CL50 Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

LD50 Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane).

LOAEL Dose minimale avec effet nocif observé.

NOAEC Concentration sans effet nocif observé.

NOAEL Dose sans effet nocif observé.

NOEC Concentration sans effet observé.

OECD Organisation de coopération et de développement économiques.

PBT Persistant, bioaccumulable et toxique .
PNEC Concentration(s) prédite(s) sans effet.

REACH Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement

(EU) REACH No 1907/2006.

RID Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de

fer.

FDS Fiche de données de sécurité.

STP Station d'épuration.

TLM Tolérance limite médiane .

vPvB Très persistant et très bioaccumulable.

SDS Fiche de données de sécurité.

OEL Occupational Exposure Limit.

RRN REACH No. d'enregistrement.

CAO Cargo Aircraft Only.

PCA Passenger and Cargo Aircraft.

Sources des données RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU

CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no

1907/2006.

Conseils de formation Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage

Texte intégral des phrases H et EUH

Acute Tox. 4 (Oral) Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4.

Aquatic Acute 1 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1.

Aquatic Chronic 1 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1.

Aquatic Chronic 2 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2.

Skin Corr. 1B Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B.

STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au réglement (CE) 1272/2008 [CLP]

Skin Corr. 1B	H314	Méthode de calcul
STOT SE 3	H335	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

Les informations ci-dessus décrivent exclusivement les exigences en matière de sécurité du produit et sont fondées sur nos connaissances actuelles. Les renseignements visent à vous transmettre des conseils sur la manutention sans danger du produit nommé dans la présente fiche de données de sécurité, pour le stockage, le traitement, le transport et l'élimination. Les informations ne peuvent pas être utilisées pour d'autres produits. Dans le cas d'un mélange du produit avec d'autres produits ou dans le cas d'un traitement, les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valides pour le nouveau matériel créé.

 Code du produit: 8267
 LU - fr
 Date de révision: 07/08/2017
 11/17